

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Membre présents : Thierry Pigeon – Henri Mouton – Annick Delépine – Joseph Jeuland – Michel Renou – Sylvie Baron – Jean-Pierre Bertinet – Christophe Couvert - Daniel Dayot – Gérard Géaux - Elodie Gobin – Evelyne Moreau - Christophe Ogier – Sébastien Pettier – Patricia Pierre – Marie-Noëlle Renault.

Absente excusée : Sandrine Clément

Absente : Valérie Gaudion

Secrétaire de séance : Annick Delépine

1 – Validation du compte-rendu du conseil du 16/01/2019.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 16/01/2019. Une remarque a été apportée concernant une erreur de saisie sur un chiffre à propos des entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offres des travaux d'assainissement. Cette erreur dans le compte rendu n'impacte pas l'attribution des travaux. Les membres du Conseil Municipal prennent en compte l'erreur de saisie dans le compte rendu du dernier conseil. Ont bien intégré le fait que cette erreur ne change pas l'attribution des lots

2 – Subvention 2019 aux associations communales.

Monsieur Mouton rappelle les critères d'attribution de points qui servent au calcul des différentes subventions et précise la valeur du point : 1.22 € pour 2019. Il présente ensuite les différentes subventions qui sont proposées par la commission des finances du 12/02/19. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

Volley Ball : 150€ stage+2000.00€	Pêche : 300€
Football : 2200€	Playmo aventure : 160.00€
Petites raquettes : 1 table	Théâtre : 1400.00€
Club amitié loisirs : 265.00€	Dynamic gym : 200€
Anciens combattants : 180€	Increvables : 400.00€
Dessin : 150€ stage+1400+700€ (four)	Danse : 1700€
L'envol : 750€	APEL : 470€
Aeropavi : 140€	Chasse : 150€ + 500€ piégeage

3 – Subvention 2019 aux associations extérieures.

Monsieur Mouton présente les différentes subventions qui sont proposées par la commission des finances du 12/02/2019. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité. Cf tableau en annexe.

- **Subventions éducatives hors commune :**

Lycee polyvalent) : 45€
Bâtiment cfa 35 : 45€

- **Subventions diverses extérieures**

Solidarité Paysans : 56€
ADMR service à la personne : 200€
Prevention routiere : 56€
Les restaurants du cœur : 160€
L'outil en main hateaubourg : 16.00€
Secours catholique : 160.00€
Judo club domagne 128€
Hand ball retiers : 16.00
Parc mob retiers 50€

- **Subvention santé hors commune**

France Adot : 56€	AFM : 56€
FNATH : 56€	Bistrot mémoire : 56€
Alcool assistance : 56€	Ass regionales des laryngectomises: 56€
Ligue contre le cancer : 56€	SOS amitié : 56€
Rêves de clown : 56€ si demande	Ligue contre la sclerose en plaque : 56€

4 – Photocopies accordées aux associations communales pour 2019.

Associations	Proposition pour 2018
THEATRE	700
CAPUCINE	500
CSF	500
SAPEURS-POMPIERS	250

ANCIENS COMBATTANTS	320
DANSE	560
CLUB AMITIES ET LOISIRS	500
DESSIN	240
FAIT MAINS	700
GYM	400
VOLLEY	300/ 260
FOOT (2 CARTES)	430/250
PECHE	450
A.C.C.A	190
PALETS	300
ENVOL (PUBLIQUE)	1000/2000
APEL (PRIVEE)	2000/500
LES CLASSES	250
LES PTITES RAQUETTES	200
PLAYMO AVENTURE	190

Les associations étant satisfaites du nombre de photocopies qui leur ont accordées en 2018, Monsieur Mouton propose de reconduire la même dotation à chacune. Proposition acceptée à l'unanimité.

5 – Participation école publique Charles Perrault

En 2018, la participation à l'école publique a été fixée à 29.92 € pour les fournitures scolaires et 21.96 € pour le petit matériel. Il est proposé une augmentation de 1 % ou 1,5 % pour 2019. Le conseil municipal accepte à l'unanimité une augmentation de 1,5 % ce qui porte la participation pour fournitures scolaires à 30,37 € par élève et pour le petit équipement à 22,29 € par élève.

Le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2018/2019 est de 187.

La participation s'élève à $187 \times 30,37 \text{ €} = 5679,19 \text{ €}$ pour les fournitures scolaires et $187 \times 22,29 \text{ €} = 4168,23 \text{ €}$ pour le petit équipement.
Soit un total de 9847.42 €.

6 – Transports scolaires

Mme Leroux – directrice de l'école Charles Perrault a demandé le renouvellement de la subvention transport pour les sorties pédagogiques de 2019. Pour mémoire, le somme était de 2700 € en 2018. La commission finances propose de reconduire le même montant pour 2019. Le conseil accepte à l'unanimité.

7 – Calcul de la dotation à l'école privée : contrat d'association

Pour 2019 – et comme les années passées – le coût d'un élève de l'école Charles Perrault se calcule en proratisant certains coûts de fonctionnement (EDF, eau, piscine, personnel, travaux...) de l'année N-1.

Après calcul, les coûts sont les suivants : Elémentaire : 425,76 € - Maternelle : 1349,00 € et ces montants servent de base au calcul de la dotation à l'école privée Saint Patern.

8 – Calcul de la dotation école privée Saint Patern au titre du contrat d'association.

Nombre d'élèves pour l'année scolaire 2018/2019 : 117.

Maternelles : 49 – 14 élèves de l'extérieur = 35. $1349 \text{ €} \times 35 = 47215,00 \text{ €}$.

Primaires : 68 – 12 élèves de l'extérieur = 56. $425,76 \times 56 \text{ €} = 23842,56 \text{ €}$.

Total de la dotation : 71057,56 €.

Fournitures scolaires : $117 \times 30,37 \text{ €} = 3553,29 \text{ €}$

Petit équipement : $117 \times 22,29 \text{ €} = 2607,93 \text{ €}$

9 – Comptes administratifs

Monsieur Pigeon présente les différents comptes administratifs. Après sortie de Monsieur Pigeon, Monsieur Mouton demande le vote de ces comptes administratifs et ceux-ci sont validés à l'unanimité.

10 – Révision des loyers Beau Soleil.

Pour l'année 2019, la variation de la révision des loyers est de 3.8 %. Elle est donc supérieure à l'augmentation maximum (1 %) qui avait été décidée les années précédentes. Devant la difficulté de certains commerces actuellement (épicerie fermée...) le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers pour 2019.

11 – Commission commerce – artisanat – industrie

La commission commerce s'est réunie le 13/02/2019.

Epicerie .

Un point est fait sur l'épicerie qui est toujours fermée actuellement, puisque en liquidation judiciaire. Maître Thirion est en charge de liquider ce bien. Maître Thirion nous a contactés dernièrement pour connaître nos conditions pour établir un bail à un éventuel repreneur. Monsieur et Madame Varette, boulangers, seraient susceptibles de reprendre ce commerce. Nous sommes en attente de la suite donnée par Maître Thirion.

Boucherie.

Monsieur Pigeon expose la demande de Mr et Mme Brousse de réaliser des travaux

d'agrandissement de leur boucherie-charcuterie. Ils trouvent leur espace de travail trop étroit pour pouvoir travailler à plusieurs. Ils souhaiteraient un agrandissement de 18m² et un réaménagement complet de leur espace de vente (nouvelle vitrine, mange-debout, espace épicerie fine...) Après discussion, le conseil municipal accepterait de faire des travaux pour un montant maximum de 75 000 € HT et demanderait à Mr et Mme Brousse de prendre la part supplémentaire à leur charge.

Epicerie.

Monsieur Pigeon rappelle que la réouverture de l'épicerie nécessitera aussi des travaux et propose d'allouer une somme de 25 000 € HT à cet effet. Dans le cadre de cette réouverture, il semblera nécessaire d'envisager une révision des loyers à la baisse.

Monsieur Mouton précise que des aides pourront être accordées par Vitré Communauté aux commerçants pour achat matériel dans le cadre du « pass commerce » pour un montant maximum de 7500,00 € et à la commune pour réouverture du dernier commerce pour un montant maximum de 20 000,00 €.

Le Française des Plastiques.

La société LFP souhaite s'agrandir. Pour effectuer les travaux d'agrandissement, il n'est pas concevable de faire passer les engins de chantier au travers de l'entreprise et le passage se ferait donc par le terrain appartenant à la commune et se trouvant entre le garage et le contrôle technique sur la route de Vitré. Il est demandé une mise à disposition d'un terrain de 100 m X 10 m pour une durée de 1 an. Il est donc nécessaire d'établir une convention entre le propriétaire (la commune), le locataire (Mr Stéphane Maignan), le département et l'entreprise LFP. Une indemnité serait allouée à l'exploitant en fonction de la surface utilisée et après travaux, le terrain serait remis en état. Après sortie de Monsieur Pigeon, Monsieur Jeuland, Monsieur Géraux et Mmes Moreau et Baron, le conseil accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

12 – Adhésion 2019 AMF 35

Pour 2019, le montant de l'adhésion à l'AMF 35 est de 756.60 €. Il est demandé aux membres du conseil si cette adhésion est maintenue pour l'année en cours. Mme Renault demande quel service nous est apporté par l'AMF : des réunions d'information sont organisées et l'appui de leur service juridique. Le conseil décide d'adhérer pour 2019 par 15 voix pour et 1 abstention.

13 – Adhésion 2019 AMR 35

Pour 2019, le montant de l'adhésion à l'AMR 35 est de 101 €. Il est demandé aux membres du conseil si cette adhésion est maintenue pour l'année en cours. Mme Renault s'interroge sur la nécessité de 2 structures. Le conseil décide d'adhérer pour 2019 par 15 voix pour et 1 abstention.

14 – Convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté

Dans le cadre de sa compétence « Lecture publique », Vitré Communauté souhaite mettre en place un réseau de médiathèques et bibliothèques sur son territoire. La mise en réseau répond à 3 objectifs : carte d'abonnement unique et catalogue commun, animations intercommunales, permettre la circulation entre bibliothèques de matériel d'animation et de livres. Chaque commune nommera 2 personnes : 1 élu et 1 technicien et la bibliothèque restera communale. L'ouverture minimum au public devra être de 6 H/semaine. La carte d'adhésion permettra d'accéder à toutes les bibliothèques du réseau et sera gratuite. Vitré Communauté prendra en charge la fourniture du matériel informatique et du logiciel commun. La date d'effet est fixée au 31/03/2019 et l'engagement est de 5 ans minimum.

15 – Travaux de raccordement au lieu-dit « Le Bas Pin »

Lors de grosses pluies, de l'eau ruisselle sur la terrasse de Mr et Mme Lairie au Bas Pin. Ils ont demandé à ce que les eaux qui proviennent des terres situées au-dessus de chez eux soient canalisées afin d'éviter ce désagrément. Les travaux à faire consistent à faire passer le ruisseau derrière la maison de Mr et Mme Lairie. Coût estimé : 2000 €. La commune proposera à Mr et Mme Lairie de prendre en charge 60 % de ces travaux et 40 % resterait à leur charge. Le conseil demande à ce que ce point soit revu en commission agricole, la décision sera prise au prochain conseil

16 – PLU : révision simplifiée

Lors du passage du POS au PLU, une erreur a été faite au niveau du zonage de la carrière au niveau du « Moulin de Daniel ». Une modification simplifiée du PLU est à faire pour retrouver le tracé initial. Celle-ci sera sans incidence sur les surfaces boisées et agricoles. Le conseil accepte à l'unanimité cette révision simplifiée.

17 – Achat de terrain La Chardronnais

Il s'agit de la continuité de l'achat des terrains situés à la Chardronnais en vue de créer une zone artisanale. Ce terrain appartenant à Monsieur Roger Viel est d'une surface de 8950 m² et est acheté 3,25 € le m². Monsieur Viel continuera de l'exploiter dans l'attente du passage en zone artisanale. Le conseil accepte à l'unanimité l'achat de ce terrain au prix de 3,25 € le m².

18 – Régime indemnitaire : mise en place de RIFSEEP

Actuellement, il est attribué au personnel communal différentes primes au regard des postes occupés. Ces primes devront maintenant être regroupées dans un seul régime indemnitaire : « le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ». Contrairement aux primes actuelles, ce nouveau régime rentrera dans la base des retraites des agents. Il est demandé au conseil de lancer la procédure de refonte du régime indemnitaire du personnel communal. Ce dossier sera transmis au centre de gestion et revalidé en cours d'année au conseil municipal. Celui-ci accepte à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

Divers

- ***Spectacle des désarticulés le 06/07/2019.***
2 spectacles seront présentés. Mr Mouton demande à quelle heure programmer ces 2 spectacles (15 h et 18 H ou 18 H et 20 H 30 ?) et qui assurera la restauration du soir, ou la tenue de la buvette et la vente de gâteaux. Les associations seront sollicitées pour assurer ces services. La réponse devra être donnée pour la prochaine réunion du conseil municipal du 26/03/19.
- ***Kermesse des écoles.***
Quelle salle pourra être utilisée ? salle Intermède ou salle des sports ? Pour l'école Charles Perrault, le spectacle se fera à la salle Intermède, mais la salle devra être fermée tout le reste de l'après-midi. Les stands seront installés sur le terrain en herbe près de la salle multifonctions. Le repas du soir sera servi sous chapiteau si beau temps et dans la salle si pluie. La kermesse de l'école Saint Patern se fera à la salle des sports.
- ***Spectacle inauguration salle multifonctions.***
Monsieur Mouton donne le bilan du spectacle des 26/01 et 03/02 : il a été comptabilisé 497 entrées payantes, le montant des dépenses est de 1797,20 € et le montant des recettes est de 1475,00 €.

- ***Date des différentes commissions*** : commission agricole le 05/03 à 20 H 30 – commission vie associative le 07/03 – commission travaux bâtiments le 11/03 à 18 H 30.